

L'équipe d'accompagnement

- Personnels de direction : directeur et chef de service
- 2 éducatrices spécialisées dont une coordinatrice
- 2 aides médico-psychologiques
- 1 psychomotricienne
- 1 psychologue clinicienne
- 1 enseignant de l'éducation nationale
- 1 orthophoniste

Conditions d'admission

- Âge : de 2 ans et demi à 4 ans
- Être titulaire d'une notification d'orientation de la MDPH

Contact

7 rue des Auvergnats
51100 Reims
Tél. : 06 46 27 36 27
uem@pbchampagne.org

UE MATERNELLE

Présentation

L'Unité d'Enseignement Maternelle (UEM) a ouvert ses portes en 2014. Elle reçoit à temps plein 7 enfants TSA âgés de 2 ans et demi à 4 ans.

L'UEM s'adresse à des enfants en situation d'autisme et/ou de troubles du spectre autistique (TSA), reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Ce dispositif propose à de jeunes élèves de 3 ans avec autisme ou autres troubles du spectre autistique, un accompagnement global précoce prenant en compte la spécificité de leurs besoins sur un cycle complet de maternelle.

Les locaux

Situés au sein de l'école maternelle les Auvergnats à Reims, les 2 salles de classe communiquent entre elles. Ces salles sont mises à la disposition de l'UEM par la mairie de la ville de Reims.



PAPILLONS BLANCS
EN CHAMPAGNE

TOUS DIFFÉRENTS, TOUS ÉGAUX !



PROJET D'ETABLISSEMENT

MISSIONS ET ACTIVITÉS

Il organise un cadre adapté et sécurisant permettant de moduler des temps individuels et collectifs autour :

- d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Education Nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- d'interventions éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'inclusion pourra être envisagée durant les années en maternelle. L'objectif final de l'UEM étant la scolarisation en élémentaire (CP) à l'issue des trois ans et en fonction du PPS.

L'UEM fonctionne selon des principes de stratégies éducatives individualisées et de développement qui prennent en compte les dysfonctionnements spécifiques à l'autisme. Ces modes

d'intervention éducative ont pour finalité de permettre aux enfants accueillis d'apprendre à développer des capacités d'adaptation et de communication, de favoriser les interactions sociales, tout cela pour devenir le plus indépendant possible et évoluer dans un environnement le moins restrictif possible.

Chaque enfant dispose d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en rapport avec son potentiel. Il est établi par l'équipe pluridisciplinaire en collaboration avec les représentants légaux. Ce projet fait l'objet d'une évaluation régulière en réunion d'équipe.

Différents canaux d'apprentissage de communication sont mis en place. Plusieurs activités extra-scolaires sont aussi mises en place (médiathèque, parc, ferme pédagogique, marché de Noël, cirque éducatif...)